




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-328**

Séance publique du

**23 juillet 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150723- lmc170433-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2015
Date de réception : vendredi 24 juillet 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE SÉRIÉUX DE :</b> - ACTE JURÉ - COMPTES RENDUS ARRÊTÉS - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX EN PROVENCE: EXÉCUTION DE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU  
20/05/2015 ET DU 08/07/2015**

Le 23 juillet 2015 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRIGAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Charlotte BENON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Ravi ANDRE.

**Excusés sans pouvoir :**

~~NEANT Madame Patricia BORRIGAND~~

Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

*Rectification d'erreur matérielle  
conformément à la délibération du  
Conseil Municipal no DU. 2015 - 384  
adoptée lors de la séance du  
28 septembre 2015  
de Mme  
Maryse JOISSAINS-MASINI*

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

CPM



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction de la Gestion des Effectifs, des  
Recrutements et des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUILLET 2015

---

Nomenclature : 4.1  
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE: EXÉCUTION DE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 20/05/2015 ET DU 08/07/2015 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administratif du personnel à savoir :

**EXÉCUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 20 MAI 2015**

**I/ CREATIONS, SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE :**

**Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :**

La Commission Administrative Paritaire du 20 mai 2015 a examiné la situation de trois agents municipaux déclarés inaptes à leurs fonctions par le Médecin expert agréé et s'est prononcée sur leur reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 20 mai 2015 portant sur le reclassement de trois agents, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- création de 2 emplois d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ces créations d'emploi à l'effectif de la Ville prennent effet le 1<sup>er</sup> mai 2015.

**Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :**

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Commission Administrative Paritaire du 20 mai 2015 a examiné la situation de deux agents intégrés suite à reclassement pour inaptitude physique dans leurs cadres d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder aux suppressions des emplois suivants :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression d'un emploi d'ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces suppressions d'emploi à l'effectif de la Ville prennent effet le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Avancements de grade et promotions internes :**

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 20 mai 2015 portant sur l'examen des avancements de grade et promotions internes de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

CATEGORIE A			
GRADE	CREATIO NS	SUPPRESSIO NS	INCIDENCES
<b>DIRECTEUR</b>	<b>5</b>		<i>Création</i> de 5 emplois de Directeur
<b>ATTACHE</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<i>Suppression</i> de 4 emplois d'Attaché suite à nominations au grade d'Attaché Principal

<b>INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</b>	<b>1</b>		<b>Création</b> d'1 emploi d'Ingénieur en Chef de Classe exceptionnelle
<b>INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE</b>		<b>1</b>	<b>Suppression</b> d'1 emploi d'Ingénieur en Chef de Classe Normale suite à nomination au grade d'Ingénieur en Chef de Classe exceptionnelle
<b>INGENIEUR PRINCIPAL</b>	<b>3</b>		<b>Création</b> de 3 emplois d'Ingénieur Principal
<b>INGENIEUR</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>Suppression</b> de 2 emplois d'Ingénieur suite à nominations au grade d'Ingénieur Principal
<b>DIRECTEUR ETAB. ENS ART 1 CAT</b>	<b>1</b>		<b>Création</b> d'1 emploi de Directeur d'Etablissement d'Enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> catégorie
<b>DIRECTEUR ETAB. ENS ART 2 CAT</b>		<b>1</b>	<b>Suppression</b> d'1 emploi de Directeur d'Etablissement d'Enseignement artistique de 2 <sup>ème</sup> catégorie suite à nomination au grade de Directeur d'Etablissement d'Enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> catégorie
<b>PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE</b>	<b>3</b>		<b>Création</b> de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
<b>PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE</b>		<b>3</b>	<b>Suppression</b> de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale suite à nominations au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe

<b>CATEGORIE B</b>			
<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>		<b>1</b>	<b>Suppression</b> d'1 emploi de Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe suite à nomination au grade d'Attaché
<b>REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>11</b>		<b>Création</b> de 11 emplois de Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>REDACTEUR</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>Suppression</b> de 5 emplois de Rédacteur suite à nominations au grade de Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> d'1 emploi de Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>TECHNICIEN</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> d'1 emploi de Technicien
<b>ASSISTANT DE CONSERVATION</b>	<b>9</b>		<b>Création</b> de 9 emplois d'Assistant de Conservation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

<b>PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>			
-------------------------------------	--	--	--

<b>ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>Suppression</b> de 4 emplois d'Assistant de Conservation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe suite à nominations au grade d'Assistant de Conservation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ASSISTANT DE CONSERVATION</b>		<b>5</b>	<b>Suppression</b> de 5 emplois d'Assistant de Conservation suite à nominations au grade d'Assistant de Conservation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>ETAPS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>	<b>1</b>		<b>Création</b> d'1 emploi d'Educateur principal des APS de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ETAPS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>		<b>1</b>	<b>Suppression</b> d'1 emploi d'Educateur principal des APS de 2 <sup>ème</sup> classe suite à nomination au grade d'Educateur principal des APS de 1 <sup>ère</sup> classe

<b>CATEGORIE C</b>			
<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>	<b>7</b>		<b>Création</b> de 7 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>Création</b> de 2 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE</b>		<b>13</b>	<b>Suppression</b> de 13 emplois d'Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe suite à nominations aux grades d'Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe et de Rédacteur
<b>AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>Création</b> de 12 emplois d'Agent de Maîtrise Principal
<b>AGENT DE MAITRISE</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>Suppression</b> de 4 emplois d'Agent de Maîtrise suite à nominations au grade d'Agent de Maîtrise Principal
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>Création</b> de 10 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>Création</b> de 14 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE</b>	<b>48</b>	<b>35</b>	<b>Création</b> de 13 emplois d'Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE</b>		<b>48</b>	<b>Suppression</b> de 48 emplois d'Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe suite à nominations au grade d'Adjoint Technique

			de 1 <sup>ère</sup> classe
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 2 <sup>EME</sup>	1		<b>Création</b> d'1 emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
ADJOINT ANIMATION DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE	6	1	<b>Création</b> de 5 emplois d'Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe
ADJOINT ANIMATION DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE		6	<b>Suppression</b> de 6 emplois d'Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe suite à nominations au grade d'Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE		1	<b>Suppression</b> d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe suite à nomination au grade de Rédacteur
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE	1		<b>Création</b> d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE		1	<b>Suppression</b> d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe suite à nomination au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
ASEM PRINCIPAL 1 <sup>ERE</sup> CLASSE	4	1	<b>Création</b> de 3 emplois d'ASEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
ASEM PRINCIPAL 2 <sup>EME</sup> CLASSE	6	4	<b>Création</b> de 2 emplois d'ASEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
ASEM DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE		6	<b>Suppression</b> de 6 emplois d'ASEM de 1 <sup>ère</sup> classe suite à nominations au grade d'ASEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	2		<b>Création</b> de 2 emplois de Brigadier de Police Municipale
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE		2	<b>Suppression</b> de 2 emplois de Gardien de Police Municipale suite à nominations au grade de Brigadier de Police Municipale

**NOMINATIONS SUITE A REUSSITE CONCOURS :**

GRADE	CREATION S	SUPPRESSION S	EFFECTIF
ATSEM de 1 <sup>er</sup> classe	3	3	<b>Création</b> de 3 emplois d'ATSEM de 1 <sup>er</sup> classe <b>Suppression</b> de 3 emplois d'Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe A compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2015

**II/ EXECUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 8 JUILLET 2015**



CATEGORIE B			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
Chef de service de police municipale	1	1	<i>Création</i> de 1 emploi de chef de service <i>Suppression</i> d'1 emploi de Brigadier-Chef Principal

CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	5	5	<i>Création</i> de 5 emplois de Brigadier-chef principal <i>Suppression</i> de 5 emplois de Brigadier

**NOMINATION CONCOURS**

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	EFFECTIF
Attaché	3	3	<i>Création</i> de 3 emplois d'Attaché Suppression de 2 emplois de Rédacteur et de 1 emploi d'Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe A compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2015
Agent de Maîtrise	6	6	<i>Création</i> de 6 emplois d'Agent de Maîtrise <i>Suppression</i> de 2 emplois d'Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe 1 emploi d'Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe 2 emplois d'Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe 1 emploi d'adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe A compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2015

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à 339 563 € (trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-trois euros, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

**III : Transfert du Personnel dans le cadre du retrait d'intérêt communautaire, de la CPA (salle du Bois de l'Aune), vers la Ville d'Aix en Provence:**

Dans le cadre du transfert du personnel de la salle du Bois de l'Aune, il y a lieu de créer 10 postes de travail sur les emplois suivants :

**CATEGORIE A**

- 1 emploi de Directeur Territorial contractuel à durée déterminée
- 1 emploi d'Attaché Territorial contractuel à durée déterminée

En application de l'Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant disposition relative à la fonction publique territoriale.

- 1 emploi d'Attaché territorial à durée indéterminée en application de l'article 3 al 5 et 8 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 La rémunération de ces agents sera adossée à la grille indiciaire du cadre d'Emploi des Attachés territoriaux comprise entre l'IM 349 et l'IM 798, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus.

- 1 emploi d'attaché contractuel, en application de l'Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant disposition relative à la fonction publique territoriale.

La rémunération de cet agent sera adossée à la grille indiciaire du cadre d'Emploi des Attachés territoriaux comprise entre l'IM 349 et l'IM 798, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2015.

#### **CATEGORIE B**

- 1 emploi de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### **CATEGORIE C**

- 5 emplois d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe

L'incidence financière résultant du transfert de personnel de la CPA vers la ville d'Aix en Provence, s'élève pour la ville, et pour le présent exercice toutes charges comprises à 98212 € (soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-quinze euros) somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire », et à 112435 € (cent douze mille quatre cent trente-cinq euros), somme imputable au budget de la ville sur les lignes 64131 « rémunération principale du personnel non titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

### **V Création d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de classe Normale**

Afin de poursuivre une bonne qualité de service et de remplacer un départ à la retraite d'un agent titulaire, il y a lieu de pourvoir par création un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale pour le Conservatoire Darius Milhaud, en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition relative à la fonction publique territoriale et en concordance de supprimer un emploi vacant au tableau des effectifs.

En cas d'absence de fonctionnaire titulaire disposant des compétences nécessaires pour occuper ce poste, cet agent sera recruté dans le cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

Dans cette hypothèse, la rémunération sera adossée à la grille indiciaire du cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique comprise entre l'IM 382 et l'IM 783, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

Cette création d'emploi sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

L'incidence financière s'élève pour la Ville à 2 713.94 € (deux mille sept cent treize euros quatre-vingt-quatorze) inscrite au budget 2015 de la Ville chapitre 92020 « Rémunération principale du personnel non titulaire » qui présente les disponibilités suffisantes.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du :
- 1<sup>er</sup> mai 2015** pour les agents détachés,
  - du 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> juin 2015** pour les agents intégrés suite à reclassement,
  - du 1<sup>er</sup> janvier 2015** pour les avancements de grade , les promotions internes,
  - pour les nominations concours le 1<sup>er</sup> Août 2015 et le 1<sup>er</sup> Septembre 2015** pour la création de l'emploi de Professeur d'Enseignement Artistique,
  - pour le transfert de personnel de la salle du bois de l'aune, le 1<sup>er</sup> Août 2015.**
- de voter les incidences financières qui sont déterminées dans la présente délibération et prévues au budget de la ville.

DL.2015-328 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE: EXÉCUTION DE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 20/05/2015 ET DU 08/07/2015 -

Présents et représentés : ~~55~~ 54  
 Présents : ~~43~~ 40  
 Abstentions : 0  
 Non participation : 0  
 Suffrages Exprimés : ~~55~~ 54  
 Pour : ~~55~~ 54  
 Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
 Maryse JOISSAINS MASINI

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2015  
 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)